



ÉCONOMIE

L'union monétaire n'est pas condamnée à l'échec

15 avril 2013 à 19:06

Par **PIERRE-OLIVIER GOURINCHAS** Sciences-Po, UC Berkeley et Conseil d'analyse économique (CAE), **JACQUES DELPLA** Ecole d'économie de Toulouse, **EMMANUEL FARHI** Harvard, **JEAN TIROLE** Ecole d'économie de Toulouse et CAE

Le bout du tunnel n'apparaît toujours pas dans la crise de la zone euro. Le Sud se sent pris à la gorge par une austérité coûteuse et sans avenir. Le Nord se sent pris en otage : il s'est déjà réformé et refuse de payer plus pour des pays perçus comme tricheurs et menaçant de faire exploser l'euro. La fracture politique entre les deux est profonde.

La France se trouve tiraillée entre les deux. Mais, économiquement, elle dérive du Nord vers le Sud. L'Etat emprunte certes à des taux historiquement bas, mais la crise s'est amplifiée : de financière, elle est aussi devenue politique (cf. affaire Cahuzac) et sociale (chômage), avec la rupture du contrat de confiance entre le peuple et la classe dirigeante, tous partis confondus. Et en dommage collatéral, une perte de légitimité des choix imposés au nom de l'Europe.

Que faire ? Le dernier rapport du Conseil d'analyse économique (CAE) propose de trouver rapidement le sentier, étroit, certes, mais réel, entre la solidarité que demande le Sud et les réformes que réclame le Nord, en s'attaquant à trois chantiers : la régulation bancaire, la gouvernance budgétaire et le marché du travail [\(1\)](#).

Dans ces trois domaines, avec l'euro, les décisions ne peuvent plus être simplement nationales. Pour les banques, seule l'union bancaire permettra de supprimer le risque qu'elles font peser sur les finances publiques nationales. Mais pour fonctionner, cette union devra se doter d'une mission européenne plus affirmée que ne le prévoient les textes, d'une garantie européenne des dépôts et d'une véritable autorité de mise en faillite capable, lorsque nécessaire, de procéder à la liquidation ordonnée de banques et ce, sans l'accord préalable des autorités nationales. Car trop souvent, les régulateurs nationaux ont failli, instrumentalisés par leurs gouvernements et leurs banques.

Côté budgétaire, incapables pendant dix ans de sanctionner les manquements au pacte de stabilité, le Conseil et la Commission européenne mettent les bouchées doubles : semestre européen, «Six-Pack», «Two-Pack», traité de stabilité budgétaire... Mais rien ne permet de penser que cet arsenal aurait permis d'éviter la crise actuelle. Et l'application à tout prix du critère des 3 % de déficit public renforce les biais d'austérité dans les pays du Sud et en France.

Une politique budgétaire intelligente, ne prévoit ni coupes à la hussarde dans les dépenses publiques ni augmentation déraisonnée de la pression fiscale. Il s'agit de mener un retour à l'équilibre budgétaire sur le moyen terme et ce, sans anéantir la croissance d'aujourd'hui ni obérer celle de demain. Pour ce faire, il serait bien plus efficace de s'appuyer sur les comités budgétaires indépendants nationaux, tels que le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) en France, en renforçant leurs prérogatives, en leur permettant notamment d'invalider des hypothèses de croissance jugées trop optimistes et en renforçant leur coordination au niveau européen.

Avec un taux de chômage (des jeunes surtout) digne des années 30 en Europe du Sud et en France, un véritable désastre social et politique se prépare. Là encore, il faut des solutions dépassant les clivages existants.

Nous proposons tout d'abord la mise en place d'une véritable assurance chômage européenne financée par les Etats, qui viendrait s'ajouter aux assurances chômage nationales existantes. Ensuite, un contrat de travail européen, à durée indéterminée mais flexible et dont les termes seraient définis par l'Union européenne en consultation avec les experts et les partenaires sociaux européens. Ce contrat européen resterait optionnel pour le salarié, mais ouvrirait les droits à l'assurance chômage européenne (les salariés choisissant de rester hors de ce dispositif ne verraient aucun changement par rapport à leur situation actuelle). Véritable symbole de la solidarité européenne, ce couple, assurance chômage et contrat de travail européen, surmonterait l'antagonisme actuel entre le Sud et le Nord : pas de solidarité sans réforme, mais pas de réforme sans solidarité. Ce contrat s'inscrirait dans la continuité de la négociation sociale des partenaires sociaux français, en garantissant aux entreprises la flexibilité dont elles ont besoin, tout en protégeant les salariés, le tout sur une base volontaire. L'union monétaire n'est pas condamnée à l'échec, même si elle s'y emploie parfois résolument. Pour être acceptée par les peuples, l'Europe doit offrir un sentier de sortie de crise mariant solidarité et réformes.

(1) «Compléter l'euro», note du Conseil d'analyse économique, numéro 3, avril 2013. Les auteurs ont participé à la rédaction de ce texte. Voir le site : <http://www.cae.gouv.fr>

